

Registre phytosanitaire

Parcelle ou groupe de parcelles	Culture pratiquée (variété)	Date	Nom commercial	Dose										Date(s) de récolte	Autre	



Le « **paquet hygiène sur les produits d'origine végétale** » qui concerne tous les opérateurs de la chaîne alimentaire dont les agriculteurs, impose la tenue d'un **registre phytosanitaire** comportant toutes les utilisations de produits phytosanitaires. Pour accompagner les agriculteurs de Loir-et-Cher, la Chambre d'Agriculture a développé et vous propose ce document afin de vous aider dans ce contexte réglementaire.

Ce document réalisé pour votre usage personnel ne constitue pas un modèle obligatoire. Tout autre support (logiciel, carnet de plaine, ...) est également valide dans la mesure où toutes les données nécessaires sont mentionnées.

NB : si vous exploitez des terres en zone vulnérable, dans le cadre de la Directive Nitrates, vous devez en outre établir un plan prévisionnel de fumure et tenir à jour un cahier d'enregistrement des pratiques. Un document plus complet intégrant ces deux éléments ainsi que le registre phytosanitaire est à votre disposition à l'antenne Chambre d'Agriculture la plus proche.

Guy VASSEUR,
Président de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

Registre phytosanitaire

Campagne _____ / _____